

Stage dans le cadre du Master en psychologie

Stage recherche avec garant académique

Préambule : Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Stagiaire / Orientation :

Maître de stage / Institution :

Personne en charge du co-encadrement académique :

Date et pourcentage du stage :

Le dispositif des stages du Master en psychologie prévoit que les stages recherches soient encadrés par un psychologue titulaire d'un doctorat. Toutefois, si ce critère ne peut pas être rempli par l'institution d'accueil, nous proposons la mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique de la pratique de stage : l'étudiant est encadré sur le terrain et au quotidien par un maître de stage travaillant dans l'institution au sein de laquelle le stage se déroule, et un enseignant de l'Institut de Psychologie, titulaire d'un doctorat, assure la fonction de garant académique (en principe un enseignant rattaché à l'orientation de Master de l'étudiant).

Dans ce contexte, le présent document est alors remis dans les deux premières semaines de stage à la coordinatrice des stages afin que l'Université bénéficie d'un cahier des charges réalisé par le maître de stage et co-signé par le garant académique. La « Grille d'évaluation qualitative du stage », évaluant les compétences sur le terrain du stagiaire, est quant à elle exclusivement signée par le responsable de stage de l'institution d'accueil.

Conformément aux « lignes directrices », les stages pratiques de recherche doivent permettre l'acquisition d'instruments et de savoir-faire liés à :

- L'élaboration d'une méthodologie de recherche et d'un dispositif de recueil de données
- La passation de tests/questionnaires, entretiens (semi)-structurels, observations
- Le traitement et l'analyse de données
- La recherche bibliographique
- La rédaction d'articles scientifiques
- La collaboration en équipe
- La valorisation de la recherche (congrès, etc.)

Cahier des charges prévu :

Date et signature du maître de stage :

Date et signature du garant académique :

Signature du stagiaire, attestant avoir pris connaissance du cahier des charges prévu :

.....

Ce document est à transmettre à la coordinatrice des stages concernée dans les deux semaines suivant le début du stage :

Contact :

Pour les étudiants de l'orientation :

- Psychologie du conseil et de l'orientation

Coordinatrice des stages de Master en psychologie du conseil et de l'orientation

Madame Eva Clot-Siegrist

Tél. 021 / 692 45 70

E-Mail : eva.clot-siegrist@unil.ch

Pour les étudiants des orientations :

- Psychologie clinique
- Psychologie de la santé
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Psychologie sociale et interculturelle

Coordinatrice des stages de Master en psychologie

Madame Coralie Magni-Speck

Tél. 021 / 692 36 02

E-Mail : coralie.magni@unil.ch